

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 08 Octobre 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Suppléant : 0 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 163/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 02 Octobre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Bruno PENASA</p> <p>Madame Estélita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : ÉCONOMIE – Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône validés par arrêté inter-préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 en date du 18 février 2019 et notamment son article 4-1-2,
 Vu le travail initié avec l'Association Usse et Rhône Agriculture (AURA),
 Vu le projet consistant à favoriser une gestion durable de l'espace agricole sur le territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône, déposé en comité Leader Usse et Bornes le 5 décembre 2018,
 Vu la délibération n°CC 03/2019 portant étude agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc,
 Vu le compte-rendu de la Commission Développement Economique en date du 3 octobre 2019.

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône a validé le 15 janvier 2019 un soutien financier à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour travailler sur le foncier agricole et les possibilités d'échanges foncier, dans le cadre d'un partenariat avec le programme *Leader*, soutenu par des fonds européens.

Considérant que ce premier volet représentait un coût de 12 800 € répartis sur trois ans.
 Considérant que la Chambre d'Agriculture avait proposé à la CC Usse et Rhône une étude globale en deux volets : l'un sur le foncier et le deuxième sur le devenir des exploitations agricoles.

Le Président précise que, suite à un avis favorable de la Commission développement économique, la Communauté de Communes souhaite actionner le deuxième volet de cette étude, consacré à la transmission des exploitations agricoles dans le territoire d'Usse et Rhône et sur leur devenir. Cette étude sera menée en lien avec l'association Usse et Rhône Agriculture.

Le Président informe qu'une convention doit être signée avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, pour la réalisation des dites études et pour un montant de 24 000 € sur trois ans.

Le Président informe que, au total, la contribution de la Communauté de Communes Usse et Rhône sera de 36 800 € répartis sur trois ans.

Le Président souligne que la présente convention permettra de renforcer les liens de concertation initiés entre la profession agricole et les élus de la Communauté de Communes. Ce partenariat a pour objectifs :

- D'assurer un partage d'information régulier entre élus de la collectivité et profession agricole,
- D'identifier les éventuelles difficultés spécifiques au territoire et anticiper les mutations à venir au sein du tissu agricole,
- De rechercher et mettre en œuvre tous les moyens permettant de conduire les projets décidés de façon concertée, au travers des politiques d'accompagnement portées par les collectivités.

Le Président propose, suite à l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 3 octobre 2019 de désigner les 4 élus suivants pour intégrer le Comité de Pilotage :

- Bernard REVILLON,
- Louis CHAUMONTET,
- Christian VERMELLE,
- Jean-Paul FORESTIER.

Le Président souligne que la somme de 12 267 € (première année des 36 800 €) est prévue au budget principal, en section de fonctionnement, compte n°65548, incluant les 8 000 € de ladite convention au titre de la première année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

VALIDE l'étude économique consistant à favoriser une gestion durable de l'espace agricole sur le territoire Usse et Rhône.

ACCORDE une subvention de 8 000 € net de taxe, par an sur une durée de 3 ans, à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc du projet d'étude agricole.

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc annexée à la présente délibération.

DESIGNE les personnes suivantes pour le suivi de l'étude :

- Bernard REVILLON,
- Louis CHAUMONTET,
- Christian VERMELLE,
- Jean-Paul FORESTIER.

IMPUTE la subvention au budget général, section de fonctionnement, compte n°65548.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification